

Guide à l'intention des parents sur la sélection et la surveillance des services de garde d'enfants en C.-B.



Table des matières

Choisir un service de garde ou une garderie pour votre enfant est une décision importante. Pour trouver ce qui vous convient, il faut du temps, de la planification et de la patience. ***Mais cela en vaut la peine!***

Le présent livret décrit les choix qui s'offrent aux familles de la C.-B. en matière de services de garde d'enfants et présente des renseignements pour vous aider à décider des dispositions qui conviennent le mieux à votre enfant et à votre famille. Il traite aussi des subventions qui aident les parents à payer les services de garde.

Les premières années.....	page 3
Comment trouver des services de garde d'enfants.....	page 4
Services de garde d'enfants réglementés ou non réglementés.....	page 5
Choix de services de garde d'enfants réglementés.....	page 6
1. Garderies de groupe	
2. Garderies de groupe (âge scolaire)	
3. Prématernelles	
4. Garderies en milieu familial	
5. Garderies multiâge en résidence privée	
6. Garderies multiâge	
7. Services de garde d'enfants occasionnels	
Choix de services de garde d'enfants non réglementés.....	page 10
1. Services sans permis obligatoire (SPO)	
2. Services SPO inscrits (SPOI)	
3. À domicile	
Choisir une garderie	page 11
•Se renseigner	
•Faire un premier appel téléphonique	
•Aller voir et observer sur place	
Aller voir et observer sur place – Liste de vérification.....	page 14
•Éducatrices, programme quotidien et environnement	
•Rencontrer les éducatrices	
Prendre votre décision	page 21
•Pour une transition réussie de l'arrivée à la garderie	
•Signer une entente	
Surveiller ce qui se passe à la garderie.....	page 23
Aide financière	page 24
•Subvention pour la garde d'enfants	
•Prestation universelle pour la garde d'enfants	
•Subvention en vertu du programme Supported Child Development	

Les premières années de la vie d'un enfant sont cruciales

Les soins et les possibilités de développement dont les enfants bénéficient durant la petite enfance au sein de garderies et de services de garde de qualité contribuent à leur développement physique, intellectuel, émotionnel et social. Un établissement de qualité contribue à préparer les enfants pour l'école et permet aux parents de travailler et d'étudier tout en sachant qu'on s'occupe bien de leur enfant.

Les scientifiques et les chercheurs du monde entier avancent que la croissance du cerveau et le développement des nourrissons et des jeunes enfants sont grandement influencés par leurs expériences durant la petite enfance. Il a été prouvé que les expériences positives se produisant au début de la vie d'un enfant avaient un impact important sur son développement et l'aidaient à réussir plus tard dans la vie. C'est durant cette période que les parents peuvent contribuer à poser les fondations du développement de leur enfant pour toute la vie.

Trouver la garderie ou le service de garde qui convient à votre enfant est l'une des plus importantes décisions que vous prendrez en tant que parent, parce que la personne fournissant ce service aura un impact marquant sur la vie de votre enfant. Choisissez quelqu'un qui collaborera avec vous en tant que partenaire du développement de votre enfant, qui respectera et appuiera vos idées et qui prendra bien soin de votre enfant tout en le stimulant. Bref, une personne qui vous fournira, à vous et à votre enfant, un service de garde de qualité.

Un service de garde d'enfants de qualité repose sur la coopération et la confiance. Il produit des relations enrichissantes pour les enfants, les parents et les personnes fournissant le service. Ces dernières devraient véritablement aimer les enfants; comprendre leurs différences; être capables de reconnaître le comportement qui montre qu'un enfant a besoin d'aide; avoir conscience de la diversité culturelle et religieuse; et offrir des activités stimulantes conçues pour des enfants dont les groupes d'âge, les centres d'intérêt et les stades de développement sont différents.

Un service de garde d'enfants de qualité emploie des éducatrices et des gardiennes qui favorisent le développement des enfants et fournissent un environnement qui :

- est doté d'une atmosphère détendue et chaleureuse;
- s'assure que les enfants sont surveillés et en sécurité;
- donne un encadrement visant des comportements positifs;
- est bien aménagé et engageant;
- favorise l'estime de soi et l'indépendance des enfants;
- offre des activités stimulantes appropriées selon l'âge, pour aider les enfants à apprendre et à grandir;
- est propre, salubre et confortable;
- est doté d'un espace tranquille où se reposer ou dormir;
- offre une gamme de livres, de matériaux suscitant la créativité, de jouets et des aires de jeu à l'intérieur et à l'extérieur; et
- encourage les parents à s'impliquer par rapport aux services de garde de leur enfant.

Les parents peuvent reconnaître un service de garde de qualité en recherchant certaines caractéristiques – dans l'environnement offert et chez les personnes qui offrent le service – qui contribueront à assurer le bien-être de leur enfant, ainsi qu'en posant des questions leur permettant de s'assurer qu'on s'occupe bien de leur enfant.

Comment trouver des services de garde d'enfants

En matière de services de garde d'enfants, votre choix dépendra de certains facteurs, notamment :

- l'âge de votre enfant;
- votre horaire (heures et jours de la semaine pendant lesquels vous avez besoin de faire garder votre enfant);
- si vous voulez faire garder votre enfant à domicile, près de votre résidence, au travail ou à l'école;
- vos idées par rapport à la façon dont votre enfant devrait être traité et élevé;
- les services de garde d'enfants qui sont offerts dans votre communauté; et
- ce que votre famille peut se permettre de payer.

Le programme Child Care Resource and Referral (Orientation et ressources en matière de garde d'enfants) de la Colombie-Britannique, ou CCRR, travaille en partenariat avec la communauté et le gouvernement pour augmenter la disponibilité et l'accessibilité d'une gamme de services de garde d'enfants de qualité flexibles, réceptifs et inclusifs pour répondre aux besoins des enfants, des familles et des fournisseurs de services.

Le programme CCRR est une bonne source d'information sur les services de garde d'enfants offerts dans votre communauté. Il peut vous orienter vers les fournisseurs de services locaux ainsi que vous donner des renseignements et des formulaires de demande pour obtenir des subventions gouvernementales vous aidant à payer ces services.

Pour trouver le programme CCRR de votre communauté, composez le 1-888-338-6622 ou visitez le site www.crr.bc.ca/

Le programme de réglementation des soins communautaires de votre région de santé locale peut aussi vous fournir une liste de garderies et de services de garde d'enfants réglementés.

Pour communiquer avec le programme de réglementation des soins communautaires de la région de santé la plus près de chez vous, visitez la Community Care Licensing Branch (direction générale de la réglementation des soins communautaires) au

<http://www.health.gov.bc.ca/ccf>

ou appelez

Service Enquiry BC – Victoria : 250 387-6121, Vancouver: 604 660-2421

Ailleurs en C.-B. : 1 800 663-7867, à l'extérieur de la C.-B. : 604 660-2421

Services de garde d'enfants réglementés ou non réglementés

En Colombie-Britannique, il existe deux catégories de services de garde d'enfants : les services réglementés (avec un permis) et les services non réglementés (également appelés « sans permis obligatoire {SPO} »).

Pour un programme de garde d'enfants, la nécessité d'être réglementé ou non dépend de quelques facteurs, dont le nombre d'enfants dont s'occupe le fournisseur de services, la durée du programme et son but principal.

Certains programmes offrant des services particuliers comme du tutorat ou des activités de loisir (athlétisme, musique ou arts) n'ont pas obligatoirement besoin d'un permis. Les programmes subventionnés et gérés par les municipalités d'une durée quotidienne de deux heures ou moins et les camps de jour ou d'été pour les enfants de 5 ans ou plus n'ont pas obligatoirement besoin d'un permis non plus.

Les programmes de garde d'enfants réglementés doivent respecter la *Community Care and Assisted Living Act (Loi sur les soins communautaires et l'aide à la vie autonome)* et la *Child Care Licensing Regulation* (réglementation en matière de services de garde d'enfants). Cette réglementation définit les exigences en matière de santé et de sécurité, de demande de permis, de qualifications du personnel, du ratio enfants / adultes, de l'équipement et des normes d'espace, de même que les normes de programmation. De plus, la réglementation comprend diverses listes dont les programmes d'éducation en petite enfance qui sont approuvés et les exigences en matière de secourisme.

Vous pouvez consulter la réglementation au site <http://www.health.gov.bc.ca/ccf> (en anglais).

Les régies de santé administrent les programmes de réglementation des soins communautaires à l'échelle de la province. Ces programmes offrent les services relatifs à la délivrance de permis et au fonctionnement sécuritaire des établissements offrant des services de garde d'enfants à l'échelle locale. Cela comprend des mécanismes de surveillance pour vérifier que les services de garde d'enfants continuent de respecter la réglementation provinciale et des procédures pour enquêter sur les plaintes. En cas de préoccupation au sujet d'une garderie, communiquez avec le programme de réglementation des soins communautaires de votre régie de santé locale.

Pour communiquer avec le programme de réglementation des soins communautaires de la régie de santé la plus près de chez vous, visitez la Community Care Licensing Branch (direction générale de la réglementation des soins communautaires) au

<http://www.health.gov.bc.ca/ccf/>

ou appelez

Service Enquiry BC – Victoria : 250 387-6121, Vancouver : 604 660-2421

Ailleurs en C.-B. : 1 800 663-7867, à l'extérieur de la C.-B. : 604 660-2421

Choix de services de garde d'enfants réglementés

1. Garderies de groupe

Les garderies de groupe accueillent des enfants âgés de 30 mois jusqu'à l'âge scolaire (1^{re} année) et des enfants de l'âge de la naissance jusqu'à l'âge de 36 mois (qu'on appelle les nourrissons et les bambins).

Toute l'année, elles offrent des services durant la journée, habituellement à partir de 7 h-8 h jusqu'à 17 h-18 h. Certaines garderies ont des places à temps partiel et offrent des services de garde avant et après la maternelle.

Âge des enfants	Plus de 30 mois	Moins de 36 mois
Nombre maximum d'enfants	25 enfants	12 enfants
Ratio adultes / enfants	1 éducatrice en petite enfance et 2 assistantes éducatrices en petite enfance	1 éducatrice en petite enfance spécialisée en nourrissons et bambins, 1 éducatrice en petite enfance et 1 assistante éducatrice en petite enfance
Qualifications du personnel	Éducatrice <i>autorisée</i> * en petite enfance et assistante éducatrice <i>agrée</i> * en petite enfance, détentrices d'un certificat de secourisme valide et sans casier judiciaire*.	Éducatrice autorisée en petite enfance spécialisée en nourrissons et bambins et assistante éducatrice agrée en petite enfance, détentrices d'un certificat de secourisme valide et sans casier judiciaire.

2. Garderies de groupe (âge scolaire)

Les garderies de groupe (âge scolaire) accueillent des enfants d'âge scolaire (y compris ceux qui fréquentent une maternelle) qui ont besoin de se faire garder en dehors des heures d'école régulières. Certaines garderies offrent des services de garde avant et après l'école, de même que des journées complètes de garde lorsqu'il n'y a pas d'école. Les garderies peuvent également offrir aux parents des programmes d'été avec journées complètes de garde et des services de garde avant et après la maternelle.

Âge des enfants	De la maternelle à la 1 ^{re} année	De 2 ^e année ou plus âgés
Nombre maximum d'enfants	20 enfants	25 enfants
Ratio adultes / enfants	1 <i>adulte responsable</i> * par groupe de 10 enfants	1 adulte responsable par groupe de 15 enfants
Qualifications du personnel	Avoir 19 ans, avoir suivi 20 heures de formation, détenir un certificat de secourisme valide et ne pas avoir de casier judiciaire.	Avoir 19 ans, avoir suivi 20 heures de formation, détenir un certificat de secourisme valide et ne pas avoir de casier judiciaire.

3. Prématernelles

Un enfant est admissible à la prématernelle s'il est âgé d'au moins 30 mois et n'est pas encore en 1^{re} année. Certaines prématernelles offrent des sessions séparées pour les enfants âgés de 3 ans et de 4 ans, alors que d'autres accueillent des groupes d'âge mixte.

Les prématernelles sont des programmes quotidiens à temps partiel (d'un maximum de quatre heures) habituellement ouverts durant l'année scolaire, de septembre à juin. Certaines prématernelles peuvent demander que les parents participent au programme une partie du temps.

Âge des enfants	De 30 mois à 5 ans
Nombre maximum d'enfants	20 enfants
Ratio adultes / enfants	1 éducatrice en petite enfance par groupe de 10 enfants 1 éducatrice en petite enfance et 1 assistante éducatrice pour un groupe de 20 enfants
Qualifications du personnel	Éducatrice autorisée en petite enfance et assistante éducatrice agréée en petite enfance, détentrices d'un certificat de secourisme valide et sans casier judiciaire.

4. Garderies en milieu familial

Les garderies en milieu familial dotées d'un permis sont gérées par les gardiennes dans leur propre résidence et accueillent des enfants de l'âge de la naissance à l'âge de 12 ans. Les gardiennes déterminent leurs propres heures; la plupart offrent des services de garde d'enfants à temps plein. Certaines garderies ont des places à temps partiel et des heures flexibles. Certaines peuvent aussi offrir des services de garde avant et après l'école pour des enfants allant à la maternelle ou d'âge scolaire.

Âge des enfants	De l'âge de la naissance à l'âge de 12 ans
Nombre maximum d'enfants	Total de 7 enfants en tout temps. Sur ces 7 enfants, pas plus de 3 enfants ne doivent être âgés de moins de 48 mois. Sur ces 3 enfants, un seul enfant peut être âgé de moins de 12 mois. S'il n'y a pas d'enfant de moins de 12 mois sur le total permis de 7 enfants, 4 enfants peuvent avoir moins de 48 mois. Sur ces 4 enfants, pas plus de 2 enfants ne doivent avoir moins de 24 mois.
Ratio adultes / enfants	1 adulte responsable par groupe de 7 enfants
Qualifications du personnel	Avoir 19 ans, avoir suivi 20 heures de formation, détenir un certificat de secourisme valide et ne pas avoir de casier judiciaire. Des vérifications de casier judiciaire sont effectuées sur les membres de la famille et toute autre personne âgée de plus de 12 ans qui habitent sous le même toit.

5. Garderies multiâge en résidence privée

Les garderies multiâge en résidence privée s'apparentent aux garderies en milieu familial; les services de garde d'enfants sont fournis par des éducatrices dans leur propre résidence à des enfants de l'âge de la naissance à l'âge de 12 ans. Elles doivent détenir un permis d'éducatrice autorisée en petite enfance. Elles déterminent leurs propres heures; la plupart offrent des services de garde d'enfants à temps plein. Certaines ont des places à temps partiel et des heures flexibles. Certaines peuvent aussi offrir des services de garde avant et après l'école pour des enfants allant à la maternelle ou à l'école.

Âge des enfants	De l'âge de la naissance à l'âge de 12 ans
Nombre maximum d'enfants	Total de 8 enfants en tout temps. Sur ces 8 enfants, pas plus de 3 enfants ne doivent être âgés de moins de 36 mois. Sur ces 3 enfants, un seul enfant peut être âgé de moins de 12 mois. S'il n'y a pas d'enfant de moins de 12 mois sur le total permis de 8 enfants, 3 enfants peuvent avoir moins de 36 mois.
Ratio adultes / enfants	1 éducatrice en petite enfance par groupe de 8 enfants
Qualifications du personnel	Avoir un permis d'exercer valide en C.-B. en tant qu'éducatrice autorisée en petite enfance, détenir un certificat de secourisme valide et ne pas avoir de casier judiciaire. Des vérifications de casier judiciaire sont effectuées sur les membres de la famille et toute autre personne âgée de plus de 12 ans qui habitent sous le même toit.

6. Garderies multiâge

Les garderies multiâge s'apparentent aux garderies de groupe mais accueillent des enfants de l'âge de la naissance à l'âge de 12 ans; les enfants sont divisés en groupes de 8. La plupart des programmes offrent des services de garde d'enfants complets.

Âge des enfants	De l'âge de la naissance à l'âge de 12 ans
Nombre maximum d'enfants	Un total de 8 enfants par groupe. Sur ces 8 enfants, pas plus de 3 enfants ne doivent être âgés de moins de 36 mois. Sur ces 3 enfants, un seul enfant peut être âgé de moins de 12 mois. S'il n'y a pas d'enfant de moins de 12 mois sur le total permis de 8 enfants, 3 enfants peuvent avoir moins de 36 mois.
Ratio adultes / enfants	1 éducatrice en petite enfance par groupe de 8 enfants
Qualifications du personnel	Avoir un permis d'exercer valide en C.-B. en tant qu'éducatrice autorisée en petite enfance, détenir un certificat de secourisme valide et ne pas avoir de casier judiciaire.

7. Services de garde d'enfants occasionnels

Les services de garde d'enfants occasionnels sont destinés aux enfants âgés de 18 mois ou plus. Ils sont offerts à temps partiel ou à titre occasionnel seulement, à raison d'un total de 40 heures par mois et d'un maximum de 8 heures par jour.

Âge des enfants	Avec des enfants de moins de 36 mois	Aucun enfant de moins de 36 mois
Nombre maximum d'enfants	16 enfants	20 enfants
Ratio adultes / enfants	1 adulte responsable par groupe de 4 enfants	1 adulte responsable par groupe de 8 enfants
Qualifications du personnel	Avoir 19 ans, avoir suivi 20 heures de formation, détenir un certificat de secourisme valide et ne pas avoir de casier judiciaire.	Avoir 19 ans, avoir suivi 20 heures de formation, détenir un certificat de secourisme valide et ne pas avoir de casier judiciaire.

Qualifications du personnel

*Éducatrice autorisée en petite enfance – A suivi et réussi un programme de formation en éducation à la petite enfance, a accumulé de l'expérience de travail, fournit des références morales et professionnelles et détient un permis d'exercer dûment inscrit au Early Childhood Educator Registry (registre des éducatrices en petite enfance) de la C.-B. Ce permis d'exercer est valide pour une période de cinq ans. Pour le renouveler, il faut prouver avoir accumulé 400 heures d'expérience professionnelle pertinente, fournir des références et avoir suivi 40 heures de perfectionnement professionnel.

* Assistante éducatrice agréée en petite enfance – A suivi et réussi un cours d'éducation à la petite enfance sur la croissance et le développement des enfants, la santé, la sécurité et la nutrition des enfants ou l'encadrement des enfants, a accumulé de l'expérience de travail, fournit des références morales et professionnelles et détient un certificat d'agrément dûment inscrit au Early Childhood Educator Registry (registre des éducatrices en petite enfance) de la C.-B. Ce certificat est valide pour une période de cinq ans. Pour le renouveler, il faut attester avoir accumulé 400 heures d'expérience professionnelle pertinente, fournir des références et avoir suivi un cours de niveau postsecondaire portant sur la petite enfance.

Pour en savoir plus sur la petite enfance, visitez la page www.mcf.gov.bc.ca/childcare/ece/.

* Un adulte responsable est âgé de 19 ans ou plus, est capable de prendre soin d'enfants et de les encadrer de manière responsable, a suivi et réussi un cours ou une combinaison de cours ou d'ateliers d'une durée de 20 heures dans les domaines du développement des enfants, de leur encadrement, de leur santé et sécurité ou de leur nutrition et possède de l'expérience de travail pertinente.

Casiers judiciaires

* Toutes les personnes qui travaillent avec des enfants ou peuvent se trouver avec des enfants sans surveillance dans le cadre de leur emploi ou de l'exercice d'une profession, ou des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire qui seront amenés à travailler avec des enfants sont visés en vertu de la *Criminal Records Review Act (Loi sur la vérification des casiers judiciaires)*.

Pour en savoir plus, visitez la page www.pssg.gov.bc.ca/criminal-records-review (en anglais).

Choix de services de garde non réglementés

Les fournisseurs de **services de garde non réglementés ou sans permis obligatoire (SPO)** ne peuvent garder, à tout moment donné, que deux enfants ou un groupe de frères et sœurs d'un âge quelconque qui ne leur sont pas biologiquement ou légalement apparentés.

Ils peuvent avoir suivi une formation officielle sur la garde d'enfants ou non. Ils peuvent aussi avoir de l'expérience préalable en matière de garde d'enfants. Ils déterminent leurs propres heures d'ouverture, barèmes de prix et politiques d'exploitation. Les parents sont entièrement responsables de l'évaluation et de la surveillance de la qualité des services de garde non réglementés.

On encourage ces fournisseurs – *sans les y obliger* – à s'inscrire auprès de leur programme Child Care Resource and Referral (CCRR) local. Une telle inscription signifie qu'ils satisfont à de nombreuses exigences importantes, dont :

- une vérification d'absence de casier judiciaire (et pour toute personne âgée de plus de 12 ans habitant sous le même toit);
- des références morales;
- une évaluation sur la sécurité des lieux;
- un rapport médical attestant de leur capacité physique et émotionnelle en matière de soins aux enfants;
- une formation en secourisme; et
- la participation à des cours ou des ateliers sur la garde d'enfants.

≈ *Cela peut aussi vouloir dire qu'ils ont accès à des renseignements sur l'assurance responsabilité civile collective.*

1. Service de garde d'enfants sans permis obligatoire (SPO)

Les services de garde d'enfants SPO sont fournis dans la résidence du fournisseur. Celui-ci ne peut garder que deux enfants ou un groupe de frères et sœurs d'un âge quelconque qui ne lui sont pas apparentés.

2. Service de garde d'enfants sans permis obligatoire inscrit (SPOI)

Les services de garde d'enfants SPOI sont fournis dans la résidence du fournisseur. Tout comme dans le cas des services de garde d'enfants SPO, un fournisseur ne peut garder que deux enfants ou un groupe de frères et sœurs d'un âge quelconque qui ne lui sont pas apparentés. Un fournisseur « inscrit » a satisfait à des exigences de santé et de sécurité et a l'obligation de continuer à les respecter dans le cadre du programme CCRR local. Le fait d'être inscrit signifie aussi que les familles qui utilisent ces services peuvent avoir droit à un taux de subvention plus élevé que celui qu'ils obtiendraient avec un service de garde d'enfants SPO non inscrit.

3. À domicile

Il s'agit d'un type de services de garde d'enfants où vous prenez des dispositions pour que quelqu'un s'occupe de votre enfant à domicile. Cette personne peut s'appeler une bonne d'enfants, une gouvernante, une jeune fille au pair ou une gardienne d'enfants. Les parents peuvent engager quelqu'un eux-mêmes ou passer par une « agence de gouvernantes ».

Les parents qui utilisent ce service sont considérés comme étant des employeurs. Ils doivent verser des cotisations au programme d'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada. Ils devraient aussi communiquer avec l'Agence du revenu du Canada et la Commission de santé et sécurité au travail de la province (WorkSafeBC) pour en savoir plus sur leurs obligations en tant qu'employeurs.

Choisir une garderie qui convient à votre enfant et à votre famille

Se renseigner

Peut-être avez-vous besoin de services de garde d'enfants en ce moment ou en aurez-vous besoin plus tard. Vous pouvez être flexible en matière d'emplacement, d'heures et de tarifs ou avoir des besoins très précis. Peu importe votre situation particulière, il vaut toujours la peine de commencer par faire une liste des éléments qui sont importants pour vous et votre enfant, comme les heures et l'emplacement du service de garde, les qualifications des éducatrices, l'approche sur la façon d'élever des enfants et l'encadrement du comportement.

Si votre enfant a des besoins particuliers, vous pourriez aussi vouloir ajouter ses besoins, forces et centres d'intérêts particuliers. Inscrivez toute préoccupation particulière que vous pourriez éprouver au sujet de la capacité de votre enfant à aimer aller dans une garderie ou un service de garde, à y participer et à en bénéficier. Enfin, indiquez les précautions ou problèmes médicaux que devrait connaître une éducatrice (p. ex., que faire si votre enfant a une crise d'épilepsie, souffre d'allergies ou doit utiliser de l'équipement de soutien).

Appelez plusieurs services de garde d'enfants pour leur poser des questions générales et déterminez ceux qui satisfont à vos exigences. Rendez-vous ensuite sur place voir les services qui vous intéressent vraiment. Vous pourriez y aller plus d'une fois et à différents moments de la journée, afin de réduire votre liste. Lorsque vous en serez à quelques possibilités définitives, emmenez votre enfant avec vous. N'oubliez pas de vérifier les références et de parler à des parents dont les enfants fréquentent le service de garde. S'il s'agit d'un service réglementé, vous pouvez aussi demander à voir son rapport d'inspection le plus récent.

À domicile

Si vous préférez faire garder vos enfants à domicile, vos questions seront différentes. Il est important de prendre le temps de s'informer sur les antécédents de la personne qui fournira le service, sur son expérience auprès des enfants et sur son approche en matière de garde d'enfants.

Il vaudrait la peine de demander des références à cette personne, ainsi qu'une preuve émanant de la police qu'elle n'a pas de casier judiciaire. Il vaudrait aussi la peine de rédiger une entente qui décrit les jours et les heures de travail, les conditions d'emploi précises de cette personne et vos responsabilités d'employeur.

Programme Supported Child Development

Certains enfants ont besoin d'aide supplémentaire pour prendre part aux activités quotidiennes. Le programme Supported Child Development (Aide au développement des enfants), ou SCD, vient en aide aux enfants ayant des besoins particuliers, pour qu'ils puissent fréquenter les services de garde que leurs parents estiment leur convenir le mieux.

Le programme est conçu pour les enfants de l'âge de la naissance à l'âge de 12 ans. Dans certaines communautés, il offre des services pour les jeunes de 13 à 19 ans. Selon les principes de l'inclusion, l'aide peut être accordée pour des services réglementés de garde d'enfants, de garderies de groupe, de prématernelles et de garderies en milieu familial ou une combinaison de services.

Pour en savoir plus sur le programme Supported Child Development, communiquez avec votre bureau local du Ministry of Children and Family Development office ou visitez le site du programme, au www.scdp.bc.ca (en anglais). Pour des renseignements sur ce programme, consultez la page 25 de ce livret.

Faire un premier appel téléphonique

Commencez votre appel en décrivant votre situation et vos besoins. Vous trouvez ci-après des exemples de questions que vous pourriez poser lors de ce premier appel téléphonique.

- Avez-vous un permis en vertu de la *Community Care and Assisted Living Act (Loi sur les soins communautaires et l'aide à la vie autonome)*?
 - Si vous avez un permis, est-ce que je peux en voir une copie ou voir votre rapport d'inspection le plus récent? Est-ce que votre garderie/service de garde d'enfants est actuellement l'objet d'une enquête de la part de la régie de santé locale?
 - Si vous n'avez pas de permis, êtes-vous inscrit au programme Child Care Resource and Referral local?
- Combien d'enfants gardez-vous?
- De quel âge sont les enfants que vous gardez?
- Quelles sont vos heures d'ouverture? Quelles journées fermez-vous?
- Quels sont vos tarifs? Quelle est votre politique de remboursement?
- Quelle expérience/formation possédez-vous en matière de services de garde d'enfants (ou les fournisseurs ou éducatrices)?
- Acceptez-vous des enfants ayant des besoins particuliers (ayant besoin d'aide supplémentaire)? Pourquoi? Pourquoi pas?
- Êtes-vous disposé à adapter votre programme pour répondre aux besoins particuliers d'un enfant ayant besoin d'aide supplémentaire?
- Votre programme a-t-il des caractéristiques spéciales?
- Que faites-vous avec les enfants au cours d'une journée/semaine typique?
- Pouvez-vous me donner au moins deux références, préférablement de parents dont les enfants fréquentent votre garderie/service de garde d'enfants?
- Qui fournit les couches, les couvertures, les repas et les collations (le parent ou vous)?
- Quelles dispositions prenez-vous lorsque vous (ou les autres fournisseurs ou éducatrices) tombez malade, êtes en vacances ou en cas de situation d'urgence?
- Encouragez-vous la participation des parents? Puis-je passer n'importe quand?
- Est-ce que quelqu'un fume dans votre garderie/service de garde d'enfants? (*Note : Il est interdit de fumer dans les locaux d'une garderie ou d'un service de garde d'enfants ayant un permis lorsque les enfants sont présents.*)
- Quand pourrais-je passer voir vos locaux? Est-ce que je peux emmener mon enfant?
- Vous reste-t-il une place libre? Si ce n'est pas le cas :
- Avez-vous une liste d'attente? Quelle en est la longueur?
- Connaissez-vous d'autres garderies ou services de garde d'enfants ayant des places libres?

Aller voir et observer sur place

Si vous avez trouvé une garderie ou service de garde d'enfants qui vous intéresse après votre premier appel téléphonique et qu'il y a de la place, prenez un rendez-vous pour aller voir les locaux et rencontrer l'éducatrice.

Comme il y a beaucoup de points à examiner et à discuter, vous pourriez utiliser la liste de vérification ci-après comme aide-mémoire. Elle vous aidera à rechercher des indicateurs de qualité importants en matière de services de garde d'enfants. Elle comporte un espace pour vous permettre de noter vos observations et vous aider à prendre une décision éclairée.



Nom de l'établissement : _____

Type d'établissement : _____

Éducatrices/gardiennes

Le facteur le plus important pour évaluer la qualité du service de garde est la qualité de la relation entre les enfants et leurs éducatrices ou gardiennes. Lorsque votre enfant n'est pas avec vous, il a besoin d'être avec des personnes en qui il a confiance – des personnes qui aiment vraiment les enfants, leur font éprouver un sentiment de sécurité, leur donnent de l'attention individualisée et leur fournissent un environnement de jeu et d'apprentissage enrichissant.

Est-ce que l'éducatrice ou la gardienne...	Notes
Écoute les enfants quand ils parlent et leur répond avec intérêt et respect?	
Accepte et apprécie les idées et les suggestions des enfants?	
Établit des limites raisonnables pour le comportement et réagit au comportement inapproprié de manière constante et équitable?	
Réagit avec bienveillance et compréhension à un enfant qui peut être craintif, timide, bouleversé, souffrant ou en colère?	
Encourage les enfants à coopérer entre eux, à partager et à attendre leur tour?	
A le sens de l'humour?	
Aide les enfants à se sentir bien dans leur peau et à avoir une attitude positive envers les autres?	
Prend le temps de parler et de jouer individuellement avec les enfants?	
A des conversations avec les enfants à d'autres fins que donner des consignes, donner des ordres et annoncer quelque chose?	
Encourage la résolution de problèmes et un sentiment d'indépendance?	
Présente plusieurs choix de situations aux enfants?	
Parle à ses collègues, aux enfants et avec vous calmement et respectueusement?	
Surveille l'espace en tout temps?	

Programme quotidien

Le temps que passent des enfants dans un programme est important et contribue grandement à leur développement. En exposant les enfants à une gamme d'activités et d'expériences, on stimule leur développement cognitif et leur imagination, tout en bâtissant leur assurance et leur estime de soi.

Le programme devrait comporter des activités, des expériences d'apprentissage, des activités de routine quotidiennes et des interactions éducatrice/enfants qui sont appropriées à l'âge et au stade de développement des enfants. Les possibilités quotidiennes pourraient comprendre des jeux avec du sable et avec de l'eau, des activités de déguisement où on joue à faire semblant et des activités à l'extérieur. Les livres, les casse-tête et les fournitures d'art plastique et de bricolage devraient être à la portée des enfants, pour qu'ils puissent les explorer.

Est-ce que le programme...	Notes
Prévoit des périodes de jeu individuel et de jeu en groupe?	
Donne aux enfants des possibilités pour explorer l'environnement selon divers moyens comme la musique et le mouvement, les déguisements et les jeux où on fait semblant, des jeux de société, les arts plastiques et le bricolage, des jouets de construction et des jeux à l'extérieur?	
Offre une combinaison équilibrée de jeu libre (non structuré) et d'activités organisées (dirigées par un adulte)?	
Est doté d'un horaire constant mais flexible?	
A des activités de routine quotidiennes pour le repos, l'hygiène et les collations/repas qui se déroulent dans une atmosphère détendue?	
Contrôle le contenu, les heures et la durée de visionnement ou d'utilisation des émissions de télévision, des vidéos et des ordinateurs?	
Reflète notre société multiculturelle?	
A des pratiques appropriées en matière de lavage des mains, d'hygiène et de changements de couches?	
Fournit des boissons et des collations santé nutritives?	
A une philosophie d'encadrement qui correspond à vos propres convictions sur la façon d'élever les enfants?	

Environnement physique

Un espace attrayant et soigneusement aménagé contribue au bon fonctionnement général de la garderie ou du service de garde. Les dimensions de l'espace, l'accès à l'extérieur, l'agencement des pièces, la disponibilité du matériel, la qualité de l'air, l'équipement et l'éclairage sont des éléments qui jouent non seulement un rôle en matière de sécurité et de salubrité, mais aussi pour ce qui est du bien-être, du plaisir et de la créativité des enfants.

Demandez aussi à voir la cuisine et l'aire des repas, les toilettes et l'aire de repos, de même que les aires de jeu à l'intérieur et à l'extérieur.

Est-ce que l'environnement est...	Notes
Sécuritaire (armoires contenant des produits de nettoyage verrouillées; couteaux de cuisine hors de portée; escaliers dotés de barrières)? Les jouets sont-ils propres, sécuritaires et en bon état?	
Chaleureux, invitant et attrayant, avec une gamme de jouets, d'activités et de matériel à la disposition des enfants?	
Bien éclairé, maintenu à une température confortable, avec des meubles et de l'équipement convenant à la taille des enfants?	
Propre, organisé, bien entretenu et sécuritaire?	
Est-ce que l'environnement comporte...	
Des aires de jeu tranquille et actif, une aire où les enfants peuvent être seuls, du matériel de jeu à l'extérieur et à l'intérieur et qui convient à l'âge et au stade de développement des enfants?	
Une aire de jeu à l'extérieur, sécuritaire et facile d'accès?	
Une gamme de dispositifs de sécurité comme des extincteurs d'incendie, des barrières d'escalier, des détecteurs de fumée et des protecteurs de prises électriques?	

Pour les parents dont les enfants ont des besoins particuliers

- *Examinez attentivement l'aménagement de l'espace intérieur de chaque garderie ou service de garde, particulièrement si votre enfant a besoin de plus d'espace pour se déplacer ou pour utiliser un fauteur roulant ou de l'équipement de soutien.*
- *À l'extérieur, vous voudrez peut-être vous assurer qu'il y a assez d'espace pour votre enfant autour des balançoires, des glissoires, etc., et entre elles. Vous devriez aussi examiner attentivement la surface de l'aire de jeu. Par exemple, une surface en gravier ou des marches d'escalier pourraient ne pas convenir à un enfant qui utilise un fauteuil roulant ou un ambulateur.*

Rencontrer les éducatrices/gardiennes d'enfants

Les services de garde d'enfants sont à la fois une relation d'affaires et un partenariat à caractère affectif. En plus des commentaires et des questions sur ce que vous avez (ou n'avez pas) observé, une discussion sur vos attentes à l'égard des éducatrices/gardiennes et leurs propres attentes à votre égard contribuera à éviter les malentendus et à jeter les bases d'une bonne relation plus tard.

<i>Exemples de questions que vous aimeriez peut-être poser à l'éducatrice...</i>	<i>Notes</i>
Pourquoi êtes-vous devenue éducatrice ou gardienne d'enfants? Quelle est votre formation? Combien d'expérience possédez-vous?	
Pour vous, quel est l'élément le plus satisfaisant de la garde d'enfants?	
Depuis combien de temps êtes-vous éducatrice ou gardienne d'enfants?	
Avez-vous un permis? Pour combien d'enfants votre permis est-il valable?	
Combien d'enfants fréquentent votre programme?	
Combien d'employées avez-vous dans votre garderie ou service de garde? Quelle formation et quelles qualifications possèdent-elles?	
Depuis combien de temps vos employées travaillent-elles avec vous?	
Avez-vous (ou vos employées) une formation en secourisme?	
Avez-vous une procédure d'insertion graduelle ou d'accueil qui permet aux nouveaux enfants de se familiariser avec votre garderie ou votre service?	
Comment traitez-vous les comportements difficiles? (p. ex., un enfant qui a mordu un autre enfant, qui refuse de manger)	
Comment encadrez-vous les enfants qui se conduisent mal?	
Quelles dispositions prenez-vous pour les enfants qui ne dorment pas pendant la période de repos?	
Où sont rangés les médicaments, qui les administre et de quelle manière?	

Encouragez-vous la participation des parents? Attribuez-vous des responsabilités aux parents?	Notes
Est-ce que je peux appeler ou passer régulièrement pour voir comment mon enfant se sent?	
Quelles sont vos procédures si un enfant tombe malade ou, encore, en cas d'accident? Quelles sont vos procédures de préparation en cas d'urgence et d'évacuation en cas d'incendie?	
Quelles sont les heures d'arrivée et de fermeture? Que se passe-t-il si j'arrive en retard pour passer prendre mon enfant?	
Quelle est votre politique de paiement anticipé et de remboursement?	
Combien de préavis dois-je vous donner si je veux retirer mon enfant de votre garderie ou service de garde?	
Combien de préavis dois-je vous donner lorsque j'emmène mon enfant en vacances? Est-ce que vous me facturez lorsque mon enfant est en vacances ou absent parce qu'il est malade?	
Que se passe-t-il quand vous êtes malade? Qui vous remplace? Est-ce que ces personnes sont formées et ont de l'expérience en garde d'enfants?	
Si vous fermez pendant une journée ou une semaine et que je dois m'organiser pour trouver d'autres services de garde, est-ce que vous me facturerez quand même?	
Avez-vous une assurance responsabilité civile? (Cela n'est pas obligatoire, bien que vivement recommandé.)	
Est-ce que votre garderie ou service de garde a des liens avec d'autres services dans la communauté (haltes-garderies, garderies en milieu scolaire, autres)?	
Est-ce que d'autres professionnelles travaillent dans le centre? Si c'est le cas, qui sont-elles et que font-elles?	

Les garderies ou services de garde d'enfants réglementés doivent avoir un document énonçant par écrit leurs méthodes d'encadrement et de discipline. La réglementation interdit le recours aux punitions physiques, à l'humiliation et à d'autres méthodes qui amoindrissent l'estime de soi.

*Il existe de nombreuses approches sur l'encadrement et la discipline. Le but demeure toujours le même : bâtir l'assurance des enfants et encourager les comportements socialement acceptables. Le livret intitulé *Guiding Children's Behaviours* pourrait être utile. Vous pouvez l'obtenir auprès de votre régie de santé locale ou à la page <http://www.health.gov.bc.ca/ccf/publications> (en anglais).*

Services de garde d'enfants non réglementés ou sans permis obligatoire

Les fournisseurs de services de garde non réglementés sans permis obligatoire (SPO) ou sans permis obligatoire mais inscrits (SPOI) ne peuvent garder, à tout moment donné, que deux enfants ou un groupe de frères et sœurs d'un âge quelconque qui ne leur sont pas biologiquement ou légalement apparentés.

Ils peuvent avoir suivi une formation officielle sur la garde d'enfants ou non. Ils peuvent aussi avoir de l'expérience préalable en matière de garde d'enfants ou non. Ils déterminent leurs propres heures d'ouverture, barèmes de prix et politiques d'exploitation. Les parents sont entièrement responsables de l'évaluation et de la surveillance de la qualité des services de garde non réglementés.

<i>Questions supplémentaires pour les fournisseurs de services de garde d'enfants non réglementés</i>	<i>Notes</i>
Quelles autres personnes vivent avec vous dans la maison, quel âge ont-elles et quelle est leur relation avec vous?	
Est-ce que vous gardez aussi votre ou vos enfants?	
Que pensent les membres de votre famille au sujet de vos services de garde à la maison?	
Serez-vous présent et responsable pendant toutes les heures d'ouverture?	
Qui vous remplace lorsque vous tombez malade ou partez en vacances?	
Avez-vous une formation en secourisme?	
Pouvez-vous fournir une attestation médicale écrite sur votre santé physique, émotionnelle et mentale?	
Est-ce qu'on a effectué des vérifications de casier judiciaire à votre sujet et au sujet de toute autre personne vivant sous votre toit et âgée de plus de 12 ans?	

Prendre votre décision

Lorsque vous aurez visité plusieurs garderies et services de garde d'enfants, le moment sera venu de déterminer à quel point chacun correspond aux besoins de votre famille et à ses valeurs.

- Relisez l'information que vous avez réunie et discutez-en avec votre famille et vos amis.
- Fiez-vous à vos sentiments originaux par rapport à l'environnement physique, au programme et aux personnes rencontrées. Si vous avez ressenti que cela vous convenait bien, alors cela conviendra probablement bien à votre enfant.
- Enfin, communiquez avec la garderie ou le service de garde choisi pour confirmer votre décision et la date d'arrivée de votre enfant.

Pour une transition réussie de l'arrivée à la garderie

- Parlez de la garderie ou du service de garde avec votre enfant. Décrivez-lui les activités de routine et ce qu'il fera.
- Dites-lui le nom de l'éducatrice (des éducatrices ou gardiennes).
- Parlez-lui des arrangements – qui le laissera, qui passera le prendre.
- Organisez une visite avec votre enfant pour qu'il se familiarise avec le programme, l'espace et l'éducatrice. Prévoyez du temps pour que votre enfant joue et, possiblement, de le laisser sur place pendant une courte période, pour lui donner le temps de s'habituer.
- Mentionnez à l'éducatrice ce que votre enfant aime, ce qu'il n'aime pas, ainsi que ses habitudes d'alimentation et de repos.
- Si votre enfant a passé une mauvaise nuit, ne se sent pas bien, n'a pas mangé son petit déjeuner, dites-le à l'éducatrice. Informez-la aussi de tout autre changement dans la vie de votre enfant.
- Essayez de participer à tous les événements spéciaux.
- Discutez régulièrement des progrès de votre enfant avec l'éducatrice, ainsi que de toute préoccupation que vous avez à son égard.
- Soyez ponctuel quand vous passez prendre votre enfant. Si vous devez être en retard, téléphonez. Soyez prêt à payer des frais pour votre retard.
- Demandez à votre enfant de vous parler de sa journée.

Signer une entente

Les garderies et services de garde réglementés – ainsi que certains fournisseurs de services de garde sans permis obligatoire – remettent une trousse d’information aux parents. Celle-ci comprend les politiques et les procédures, ainsi qu’une entente écrite de services de garde que vous devez signer. Si on ne vous fournit pas d’entente écrite, vous devrez en rédiger une pour décrire les conditions discutées et convenues avec votre fournisseur de service de garde. Vous devez signer ce document tous les deux.

Important! Pour assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant, il est essentiel que la garderie ou le service de garde maintienne des dossiers et des renseignements à jour. Ces dossiers devraient décrire les antécédents médicaux de l'enfant, toute allergie ou tout problème de santé connu, le nom des membres de la famille et des personnes à contacter en cas d'urgence, ainsi que le nom des personnes qui ont le droit de passer prendre l'enfant.

Exemples de renseignements à indiquer dans l’entente sur les services de garde

- La date du début du service, les heures et les jours de garde
- Le tarif, les dates de paiement et la politique de remboursement
- Les dates de vacances et de fermeture
- La politique de résiliation du service
- Le nom et les coordonnées des parents
- Le nom et les coordonnées de l’éducatrice, de la gardienne ou du fournisseur de services
- Le nom et la date de naissance du ou des enfants
- Ce qu’il faut faire si l’enfant tombe malade
- Le nom des personnes qui peuvent passer prendre l’enfant
- Les arrangements pour les collations, les repas et les fournitures (vêtements supplémentaires, couches)
- L’encadrement du comportement de l’enfant
- Ce qu’il faut faire en cas d’urgence, y compris la permission d’appeler un médecin ou une ambulance

Surveiller ce qui se passe à la garderie

Vous voudrez sûrement vous assurer que la garderie que vous avez choisie maintienne la qualité de son service. Il est très important de vous y rendre régulièrement pour constater vous-même la situation de votre enfant.

Les régies de santé ont la responsabilité de surveiller les normes de qualité des services de garde d'enfants réglementés, mais leurs employés ne peuvent s'y rendre aussi souvent que les parents. Et, dans le cas des services de garde d'enfants sans permis obligatoire (SPO), tout particulièrement ceux qui ne sont pas inscrits auprès du programme Child Care Resource and Referral (CCRR) local, les parents pourraient être les seules personnes à surveiller ce qui se passe avec leur enfant.

Prenez le temps de parler à l'éducatrice ou à la gardienne d'enfants lorsque vous déposez votre enfant et que vous passez le prendre. Si vous avez des inquiétudes ou des questions, parlez-en avec elle et essayez de trouver une solution qui vous convienne à tous les deux.

Demandez à votre enfant de vous parler de sa journée. Soyez à l'écoute de ses sentiments. Bien entendu, il lui faudra du temps pour s'adapter à une nouvelle situation, mais cela ne devrait pas durer longtemps. Surveillez attentivement les signes avertisseurs – comme un changement au comportement habituel de votre enfant – qui pourraient indiquer que quelque chose ne va pas à la garderie.

Si vous avez des inquiétudes concernant la possibilité de mauvais traitements envers votre enfant ou tout autre enfant dans un service de garde d'enfants, vous devez signaler vos craintes immédiatement à votre bureau local du Ministry for Children and Family Development ou – s'il s'agit d'une garderie ou d'un service détenant un permis – au médecin de la santé publique (en anglais, Medical Health Officer) de votre régie de santé locale. Vous pouvez aussi appeler la ligne d'aide téléphonique pour les enfants (Helpline for Children) sans frais, en composant le 310-1234 (aucun indicatif régional nécessaire).

Observez les réactions de votre enfant, par exemple s'il :

- a soudainement peur d'aller à la garderie ou au service de garde d'enfants;
- a hâte de partir;
- a des bleus inexplicables ou d'autres signes de mauvais traitements physiques; ou
- parle de gestes inappropriés de la part des adultes ou des autres enfants à la garderie ou au service de garde;

vous devriez envisager de changer de garderie ou de service de garde d'enfants et d'informer les autorités compétentes.

On peut aussi signaler tout soupçon de mauvais traitements envers un enfant au programme Community Care Licensing (réglementation des soins communautaires) de la régie de santé.

Aide financière

Subvention pour la garde d'enfants

La subvention pour la garde d'enfants est un programme du gouvernement appelé Child Care Subsidy qui aide les familles admissibles à revenu faible ou modéré à payer des services de garde d'enfants. La subvention est versée pour les services de garde d'enfants d'une demi-journée ou d'une journée complète, offerts dans des établissements réglementés ou sans permis obligatoire.

Vous et votre conjoint (le cas échéant) pouvez avoir droit à une subvention si votre revenu est faible ou modéré et que vous :

- êtes employé ou travailleur autonome;
- fréquentez un établissement d'enseignement ou êtes inscrit à un programme d'éducation à distance;
- êtes à la recherche d'un emploi ou participez à un programme d'emploi (un seul parent peut être à la recherche d'un emploi);
- avez un problème médical qui nuit à votre capacité de prendre soin de votre ou de vos enfants;
- avez été aiguillé par un travailleur social du Ministry of Children and Family Development ou d'un organisme autochtone désigné; ou
- avez un enfant qui fréquente une prématernelle réglementée.

Le montant des versements mensuels varie selon la situation de votre famille. Le montant exact dépend de votre revenu familial, de la taille de votre famille, de l'âge de votre ou de vos enfants et du type de services de garde que vous choisirez.

Si vous croyez être admissible à une subvention pour la garde d'enfants, nous vous encourageons à faire une demande dès que vous avez trouvé un fournisseur. Le programme couvre les coûts jusqu'à concurrence des totaux indiqués dans le barème. Ce barème, appelé Child Care Subsidy Rate Table, est affiché dans le site Web du ministère, à la page www.mcf.gov.bc.ca/childcare/rates.htm (en anglais). Vous devrez assumer la différence entre le montant de la subvention pour garde d'enfants et celui que demande le fournisseur.

Pour en savoir plus ou faire une demande de subvention, appelez le Child Care Subsidy Service Centre (Centre de services des subventions pour garde d'enfants) au **1-888-338-6622** ou visitez la page www.mcf.gov.bc.ca/childcare/subsidy_promo.htm (en anglais).

Supplément à la subvention pour garde d'enfants ayant des besoins particuliers

Si vous avez un enfant ayant des besoins particuliers à faire garder et qu'on détermine que vous êtes admissible à une subvention pour la garde d'enfants, vous pourriez être admissible à un supplément. (Ce supplément, appelé Child Care Subsidy Special Needs Supplement, s'ajoute à la subvention de base pour la garde d'enfants.)

Le supplément pour les enfants ayant des besoins particuliers peut atteindre jusqu'à 150 dollars par mois pour payer les frais de mise en garde. Le total combiné de la subvention de base et du supplément ne peut dépasser les coûts des services de garde.

Pour en savoir plus, appelez le Child Care Subsidy Service Centre (Centre de services des subventions pour garde d'enfants) au **1-888-338-6622** ou visitez la page www.mcf.gov.bc.ca/childcare/subsidy_promo.htm (en anglais).

Prestation universelle pour la garde d'enfants

La PUGE est conçue pour venir en aide aux familles canadiennes qui cherchent à concilier le travail et la vie de famille en appuyant leurs choix en matière de garde d'enfants au moyen d'une aide financière directe. Elle est versée pour les enfants de moins de 6 ans, à raison de 100 \$ par mois par enfant.

Pour en savoir plus, visitez le lien <http://www.cra-arc.gc.ca/bnfts/uccb-puge/menu-fra.html>.

Subvention en vertu du programme Supported Child Development

Si votre enfant a des besoins particuliers et fréquente un programme de services de garde d'enfants inclusif, vous pourriez recevoir plus d'aide en vertu du programme Supported Child Development (Aide au développement des enfants). Les mesures d'aide peuvent consister en de la formation, des services de consultation et/ou de la dotation en personnel. La participation à ce programme est volontaire et il est offert à toutes les familles.

Pour en savoir plus sur le programme Supported Child Development Program ou le trouver dans votre collectivité, visitez le lien www.scdp.bc.ca (en anglais).



Ministry of Healthy Living and Sport (Ministère du Mode de vie sain et du Sport)

Ministry of Children and Family Development (Ministère des Enfants et du Développement de la Famille)

avec l'aide de Développement des ressources humaines Canada

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale originale au titre :

Parents' guide to selecting child care

Également disponible sous forme d'enregistrement vidéo (VHS) en version antérieure en langue anglaise.

ISBN 0-7726-3736-9

1. Day care centers – British Columbia – Evaluation.

2. Child care – British Columbia – Evaluation

I. British Columbia. Provincial Child Care Facilities Licensing Board

II. Westcoast Child Care Resource Centre

III. British Columbia. Community Care Facilities Branch

HD778.7.C32B742 1998 362.71'2'09711 C99-960006-0

Mis à jour en septembre 2009

The French translation was supported by the Canada-British Columbia Cooperation Agreement on Official Languages.

La traduction française de ce document a été rendue possible grâce à l'Entente de collaboration Canada – Colombie-Britannique en matière des langues officielles.

